

CC N° : 1528920 S

Régime d'Imposition : Réel Simplifié

Centre d'Impôt : Treichville II

FACTURE N° 23 319 10107/N° 00000753

NESTLE CI

01 BP 1840 ABIDJAN 01
C C N°0100756 U



Utilisateur

DROH

Date	Règlement	Echéance	Numéro	N° Client
12/12/23	Chèque 30 J	11/01/24	FA2302555	41110027

Référence	Désignation	Quantité	P.U. H.T.	% R.	Montant H.T.
	Votre BC N° 4559234811 ;notre BL N° 2302072				
VTHEA2B_6X20	VIS HEX ENT. FILETÉE INOX SOIT 4 PAQUETS DE 100PCS	400	50		20 000
RDPLA2B_D5	RONDELLE PLATE MOYENNE INOX D5 SOIT 4 PAQUETS DE 100PCS	400	10		4 000
RDPLA2B_D6	RONDELLE PLATE MOYENNE INOX D6 SOIT 4 PAQUETS DE 100PCS	400	10		4 000
VTHEA2B_6X35	VIS HEX ENT. FILETÉE INOX SOIT 3 PAQUETS DE 100PCS	300	70		21 000

Total H.T.	Total TVA 18%	AIRSI	Total timbres	Net à payer
49 000	8 820			57 820

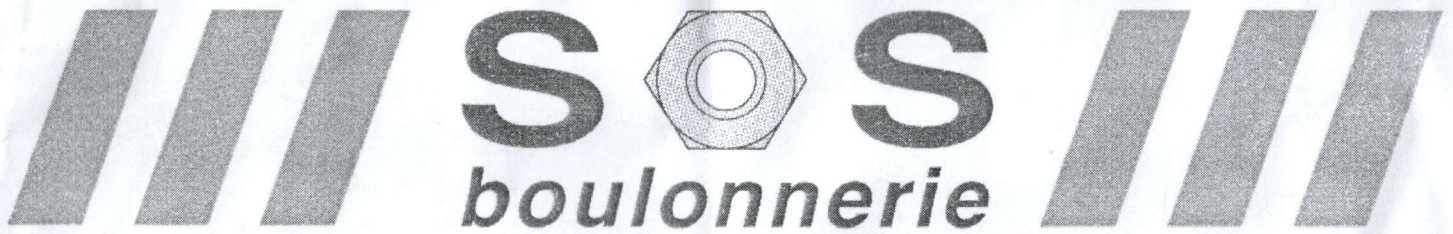
N.B. : Marchandise non échangeable - non remboursable

Arrêté la présente facture:

Cinquante sept mille huit cent vingt FRANCS CFA

SOS boulonnerie
01 BP 1262 ABIDJAN 01
TEL (225) 27 21 24 41 82 / 07 08 38 97 66 / 07 09 06 40 00
N°CC: 15 28 920 S
comptabilite@sosboulonnerie.com

Visa Client



DES PRODUITS CERTIFIÉS POUR SÉCURISER VOS TRAVAUX

SOS BOULONNERIE

77 rue des Foreurs

Treichville Zone 3

01 BP 1262 ABIDJAN 01

(+225) 21 24 41 82

NESTLE CI

01 BP 1840 ABIDJAN 01

C C N°0100756 U

Numéro	Date	Référence	Livraison	Utilisateur
BL2302072	05/12/23			DROH

Bon de livraison

SOS boulonnerie
01 BP 1262 ABIDJAN 01
TEL (225) 27 21 24 41 82 / 07 09 06 40 00
N°CC: 15 28 920 S
comptabilite@sosboulonnerie.com

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Remise	Montant HT
Votre BC N°4559234811;notre BL N°2302072					
VTHEA2B_6X20	VIS HEX ENT. FILETÉE INOX SOIT 4 PAQUETS DE 100PCS	400	50		20 000
RDPLA2B_D5	RONDELLE PLATE MOYENNE INOX D5 SOIT 4 PAQUETS DE 100PCS	400	10		4 000
RDPLA2B_D6	RONDELLE PLATE MOYENNE INOX D6 SOIT 4 PAQUETS DE 100PCS	400	10		4 000
VTHEA2B_6X35	VIS HEX ENT. FILETÉE INOX SOIT 3 PAQUETS DE 100PCS	300	70		21 000
TOTAL H.T.	49 000	TOTAL TVA	8 820	AIRSI	TOTAL TTC 57 820

N.B. : Passé 48h, aucune marchandise ne sera échangée - remboursée

Signature
Drohin



WWW.SOSBOULONNERIE-CI.COM

Page 1

MAGASIN

(+225) 67 69 29 58

magasin@sosboulonnerie.com

COMPTABILITÉ

(+225) 09 06 40 00

tanoh.ahonon@sosboulonnerie.com

DIRECTION

(+225) 58 11 13 91

adm@sosboulonnerie.com

Nestle Cote D'Ivoire

Rue du Lycee Technique
Abidjan
Côte d'Ivoire



Page 1/8

Commande d'achat : 4559234811	Date: 04.12.2023 Imprimé: 04.12.2023
N° de fournisseur: 101129878 SOS Boulounerie Boîte postale 1262 Abidjan 01 Côte d'Ivoire Tel: 212 44182 Fax: E-mail: pierre louis.boudier@sosboulounerie.com Votre référence: A l'attention de:	Conditions de livraison: DDP Delivered Duty Paid Devise: XOF Franc CFA BCEAO Bénin Date de livraison: 03.01.2024 Notre référence: AtMarket Contact achats: CI OB A Fact M&I Jobrun Jobrun Tel: Fax: Sap.Workflow@nestle.com
Livrer à: CI PL Abidjan CI PL Abidjan Rue Cevalier de Clieu Abidjan 01 Côte d'Ivoire	Facturer à: Nestle Cote D'Ivoire Finance Department Zone Industrielle Yopougon 01 BP 1840 Abidjan 01

Norme d'approvisionnement responsable Nestlé:

Notre norme d'approvisionnement responsable de Nestlé décrit les exigences et méthodes de travail que nous appliquons avec nos fournisseurs pour assurer la fourniture durable à long terme de matériaux et de services à Nestlé. Il établit des normes de base non négociables ainsi que des mesures importantes et pratiques urgentes de développement durable que nous demandons à nos fournisseurs, à leurs employés, agents et sous-traitants à respecter et à adhérer en tout temps lorsque d'entreprendre.

Le numéro de commande doit être mentionné sur la facture et tous les autres documents de livraison. L'approvisionnement doit être en concordance avec les conditions générales de Nestlé Côte d'Ivoire

Conditions de paiement :

Dû sous 60 jours à date de réception de facture

Votre facture doit comporter les mentions suivantes :

- Être adressée au Département Finance et Contrôle avec le nom complet de la société Nestlé
 - Nom et adresse de votre entreprise
 - Date et références de la facture (Numéro de facture)
- En cas d'exonération de taxes, mentionnez-le ou joignez le justificatif
- Description détaillée des services ou biens fournis
 - Montants et taxes tel que prescrit dans le pays
 - Devise de facturation
 - Numéro de bon de commande (ou joindre une copie)
 - Signature et cachet pour les copies physiques

Nestle Cote D'Ivoire

Rue du Lycee Technique
Abidjan
Côte d'Ivoire



N° de commande/Date: 4559234811 / 04.12.2023

Page 2/8

Poste	N° d'article Quantité	N° d'article fournisseur Unité	Description Date et heure de livraison	Prix/Unité	Valeur nette
10	146492441	SOS Boul 0125	Paquets de 50 Vis H M6X20 8.8 Inox		
	4	Un.de base		5.000	20.000
Commande selon contr:		4615339021 Poste 110			
Paquets de 100 Vis H M6X20 8.8 Acier Inox					
20	146492414	SOS Boul 0159	Paquets de 100 Rondelles Plate M5 Inox		
	4	Un.de base		1.000	4.000
Commande selon contr:		4615339021 Poste 430			
Paquets de 100 Rondelles Plate M5 Acier Inox					
30	146492415	SOS Boul 0160	Paquet de 100 Rondelle Plate M6 Inox		
	4	Un.de base		1.000	4.000
Commande selon contr:		4615339021 Poste 820			
Rondelle Plate M6 Acier Inox					
40	146492442	SOS Boul 0126	Paquet de 100 Vis H M6X35 8.8 Acier Inox		
	3	Un.de base		7.000	21.000
Commande selon contr:		4615339021 Poste 150			
Paquets de 100 Vis H M6X35 8.8 Acier Inox					
Valeur nette totale hors taxe					49.000

Conditions générales de la commande**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT**

1. Portée. Les conditions du présent bon de commande (« BC ») s'appliquent à l'achat de (« Services ») ou de Biens (y compris des marchandises, des non-marchandises et des équipements) (« Biens ») décrits par le présent BC ; effectué par l'entité identifiée dans ce BC comme l'« Acheteur » auprès de l'entité identifiée dans ce BC comme le « Fournisseur ».

Si un accord écrit applicable à l'achat mentionné ci-dessus a été signé entre l'Acheteur et le Fournisseur, ou entre l'Acheteur ou le Fournisseur et toute Filiale de l'un ou l'autre, ou entre des Filiales de l'Acheteur et du Fournisseur (dans tous les cas le « Contrat-cadre »), l'achat de Biens ou de Services au titre de ce BC sera régi par le Contrat-cadre et les points suivants s'appliqueront:

(i) si le Contrat-cadre spécifie les conditions supplémentaires valides de ce BC, alors les seules conditions valides du présent BC sont celles expressément identifiées dans le Contrat-cadre, ou (ii) si le Contrat-cadre n'indique pas les conditions supplémentaires valides de ce BC, alors le BC s'applique en plus du Contrat-cadre, mais en cas de contradiction, le Contrat-cadre prévaut.

Ce BC est considéré comme étant accepté par le Fournisseur dès la première occurrence de l'un des événements suivants : (i) si le Fournisseur ne rejette pas le BC dans un délai de 3 jours suivant son émission par l'Acheteur ; (ii) si le Fournisseur accepte expressément ce BC sous quelque forme que ce soit ; (iii) si le Fournisseur commence à exécuter ce BC de quelque manière que ce soit, ou (iv) si le Fournisseur accepte un paiement quelconque de l'Acheteur au titre de ce BC.

Toutes les conditions mentionnées dans un devis, un reçu, des factures ou tout autre document écrit du Fournisseur en lien avec la transaction établie par le présent BC, peu importe sa formulation ou sa forme, ou peu importe la date de réception par l'Acheteur ne seront pas applicables, ni valides. Ce BC prévaut et remplace tout contrat d'utilisateur final au clic ou par consentement électronique inclus dans les Services ou tout produit concerné par le présent BC.

L'acceptation des Biens ou des Services fournis conformément à ce BC ne constitue pas une acceptation des conditions générales du Fournisseur et n'altère ou ne modifie en aucun cas la validité des présentes conditions générales.

Toute référence à un devis ou une offre du Fournisseur le cas échéant ne sera pas considéré comme intégrant des dispositions du devis ou de l'offre du Fournisseur qui sont incohérentes ou contraires aux dispositions spécifiées dans le présent BC ou à toute disposition pré-imprimée contenue dans le présent document, lesquelles dispositions étant par la présente expressément exclues.

Toutes les communications précédentes (à l'exception des conditions d'un quelconque Contrat-cadre) sont annulées et révoquées par la présente et aucune spécification ou accord du Fournisseur ou de l'un de ses responsables, agents ou employés ne sera contraignante pour l'Acheteur sauf mention spécifique ou référence dans le Contrat-Cadre, ou dans le présent BC. Aucune pratique locale, générale ou commerciale ou tout traitement ou toute exécution antérieure(c) de transaction n'altérera ou ne modifiera les présentes conditions d'achat.

2. Définitions. Dans le cadre du présent BC : (i) « Filiale » désigne toute entreprise contrôlant, contrôlée par ou sous le contrôle commun de l'Acheteur ou du Fournisseur, où « contrôle » signifie la propriété, directe ou indirecte, d'une entité ou de cinquante un pour cent ou plus des droits de vote ; (ii) « Cas de Force Majeure » décrit un événement provoqué par des circonstances hors du contrôle raisonnable de l'un ou l'autre des parties et qui n'aurait pas pu être prévenu ou évité par l'exercice d'une diligence raisonnable, comme : des catastrophes naturelles, une guerre, une carence des pouvoirs publics, des troubles et conflits civils, des actes de terrorisme, des grèves (les grèves et autres conflits de travail affectant une seule partie et qui ne sont pas provoqués par une grève générale ou massive ne constitueront pas un motif de retard excusable), des émeutes, des incendies, des inondations, des tempêtes, des catastrophes naturelles, des actions gouvernementales et des tremblements de terre ; (iii) les « Droits de Propriété Intellectuelle » ou « DPI » sont définis comme des noms commerciaux, des marques déposées, des logos, des marques, des marques de service, des marques de commerce, des droits d'auteur, des designs, des brevets, des savoir-faire, des secrets commerciaux, des certificats d'usine et tout autre droit de propriété intellectuelle, enregistré ou non ; (iv) « Lois » désigne toute loi, réglementation, ordre exécutif, règle, statut, ordonnance ou acte établi ou promulgué par les autorités compétentes et en vigueur, à l'échelle nationale, fédérale, étatique, provinciale ou locale, ainsi que les traités et conventions internationales, et (v) les deux termes Biens et Services incluent tout le travail, la main d'œuvre, les activités, le matériel, les équipements, les fournitures, le transport et la supervision nécessaires à la réalisation adéquate et complète des Biens et Services spécifiés. Les « Données Personnelles » doivent avoir la même définition que celle qui leur est donnée par la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire.

3. Quantités. La quantité de Biens et de Services fournis par le Fournisseur à l'Acheteur sera identique à celle spécifiée dans le présent BC, et aucune modification du présent BC ne sera applicable sauf si cette modification est préalablement approuvée par écrit par l'Acheteur. Si les quantités fournies ne sont pas celles convenues, l'Acheteur peut exercer l'un ou plusieurs des recours suivants : (i) annulation du BC en intégralité ou en partie ; (ii) refus d'accepter toute livraison ultérieure de Biens ou d'exécution de Services ; (iii) application d'une pénalité de 0,5 % du prix du BC par jour, jusqu'à ce que le Fournisseur livre la quantité convenue, ou (iv) demande d'indemnités pour tous les coûts, les pertes ou les frais engagés par l'Acheteur suite à l'incapacité du Fournisseur de livrer les quantités de Biens ou de Services convenues.

4. Calendrier de livraison. Les délais constituent une condition essentielle. Le Fournisseur livrera les Services et les Biens à la (aux) date(s) spécifiée(s) sur le présent BC. Si le(s) délai(s) de livraison ne peut(vent) pas être respecté(s), le Fournisseur doit informer immédiatement l'Acheteur par écrit et lui communiquer le meilleur délai de livraison possible sous réserve d'acceptation par l'Acheteur. Si les livraisons ne sont pas effectuées dans les délais convenus, l'Acheteur peut exercer l'un ou plusieurs des recours suivants : (i) demande d'envoi des Biens par le Fournisseur par un autre itinéraire que celui prévu pour accélérer la livraison (les coûts de l'expédition alternative seront à la charge du Fournisseur) ; (ii) annulation du BC en intégralité ou en partie ; (iii) refus d'accepter toute livraison ultérieure de Biens ou d'exécution de Services ; (iv) demande de remboursement des frais raisonnablement engagés par l'Acheteur pour obtenir des Biens ou des Services de substitution d'un autre fournisseur ; (v) application d'une pénalité pour retard de livraison de 0,5 % du montant du BC par jour, jusqu'à ce que le Fournisseur livre les Biens ou les Services, ou (vi) demande d'indemnités pour tous les coûts, les pertes ou les frais engagés par l'Acheteur suite à l'incapacité du Fournisseur de livrer les Biens ou les Services à la date convenue.

5. Prix et modalités de paiement. Le prix des Biens ou des Services est le prix indiqué sur ce BC et il inclut tous les frais de production, de conditionnement et de chargement, ainsi que tout autre frais associé conformément aux Incoterms applicables (voir article 10). Aucune modification de prix ne sera acceptée sauf autorisation écrite de l'Acheteur avant envoi des Biens ou avant exécution des Services. L'Acheteur doit payer le Fournisseur dans les conditions établies dans le présent BC après réception de la facture non contestée pour les Biens et Services dûment livrés et acceptés par l'Acheteur et conformes aux spécifications du BC. Le Fournisseur respectera toutes les instructions de l'Acheteur concernant la facturation et le processus de paiement. La facture originale doit être déposée au siège de l'Acheteur sis à Cocody, Rue du lycée technique, Abidjan-Côte d'Ivoire, au plus tard deux semaines à compter de la date de livraison des marchandises ou d'exécution du service. Les marchandises fournies par le Fournisseur ne seront considérées comme acceptées par l'Acheteur, et la date d'échéance de paiement déterminée, qu'après que le responsable du dépôt de l'Acheteur et le chef de laboratoire ou toute autre personne autorisée de l'Acheteur ait certifié la qualité, la quantité et la conformité des marchandises. Les paiements en avance, le cas échéant, sont effectués en considération de l'exécution complète et satisfaisante des Services ou de la livraison des Biens, et constitueront une avance remboursable en cas d'exécution insatisfaisante, incomplète ou de non-exécution des Services ou livraison des Biens.

Les retards de paiements seront notifiés à l'Acheteur par le Fournisseur et feront l'objet d'une résolution à l'amiable entre eux, sans autoriser le Fournisseur à suspendre l'exécution du présent BC.

Le Fournisseur assumera le risque des fluctuations monétaires défavorables entre la date de facturation et la date de paiement.

Sans préjudice des autres droits ou recours, l'Acheteur se réserve le droit de déduire tout montant qui lui est dû par le Fournisseur de tout montant à lui payer.